

COMPTE-RENDU DE REUNION DE CONCERTATION		
OH n° VE13T2 - VE15T2	Moulin de Dompierre	Syndicat Mixte Veyle Vivante juin 2007
Propriétaires <u>moulin</u> : M. THEVENET / Mme PINCHON <u>seuil de répartition</u> : commune de Dompierre-sur-Veyle		
Localisation <u>Commune</u> : Dompierre-sur-Veyle <u>Cours d'eau</u> : Veyle		
Caractéristiques <u>Moulin</u> : 1 passage avec vanne <u>Hauteur de chute</u> : 2.20 m <u>Seuil de répartition</u> : déversoir béton + 4 vannes <u>Longueur d'influence sur la ligne d'eau</u> : 900 m dont 150 m de plan d'eau <u>Fonction d'origine</u> : meunerie hydraulique		
	notation ajustée	Commentaires du Comité de Pilotage
Enjeu hydraulique	-	habitation et camping exposés lors des crues exceptionnelles
Enjeu morphologique	-	envasement (aucun curage depuis 15 ans) malgré chasse permise par ouverture des vannes fixation lit rectiligne
Enjeu écologique et hydrobiologique	-	effet plan d'eau - obstacle piscicole - oxygénation soutien reculée en amont
Enjeu socio-économique	++	camping - pêche potentiel hydroélectrique non rentable
Enjeu récréatif	++	nombreux pêcheurs - promenade
Enjeu patrimonial	++	bel ouvrage
Etat général	--	vannage et déversoir en mauvais état (clés manquantes pour deux vannes)
Conditions techniques d'intervention	-	vannage imbriqué au bâti
Contexte juridique	--	convention de gestion entre commune et propriétaire propriétaire ouvert a priori à céder son droit d'eau
Contexte foncier	+	parcellaire partagé entre commune et Thevenet / Pinchon
Devenir de l'ouvrage		
Proposition Hydratec / Asconit	ouvrage à préserver avec réfection des vannages et réflexion sur la gestion des sédiments à prévoir	
Avis du Comité de Pilotage	<u>propriétaire</u> :	favorable à la préservation avec assec périodique (5 ans) pour curage du plan d'eau
	<u>commune</u> :	favorable à la préservation avec assec périodique (5 ans) pour curage du plan d'eau
	<u>agriculteurs</u> :	absents
	<u>DDAF</u> :	absent
	<u>CSP</u> :	préservation avec mesures de réduction d'impact (restauration lit mineur aval, assec périodique pour curage, franchissement piscicole)
	<u>Fédération Pêche</u> :	préservation (rivière altérée dans tous les cas)
Consensus	oui ☒ non ☒	PRESERVATION
Degré d'urgence	pas urgent	
Avant-Projet Phase 4	Restauration des vannages avec acte juridique relatif aux conditions de gestion du plan d'eau (assec périodique pour curages)	
 hydratec  ASCONIT CONSULTANTS		

COMPTE-RENDU DE REUNION DE CONCERTATION		
OH n° VE17T5	Moulin de Polaizé	Syndicat Mixte Veyle Vivante juin 2007
Propriétaire entreprise EVIALIS		
Localisation <u>Commune</u> : Polliat <u>Cours d'eau</u> : Veyle		
Caractéristiques <u>Moulin</u> : 5 vannes <u>Hauteur de chute</u> : 1 m <u>Longueur d'influence sur la ligne d'eau</u> : 2 000 m <u>Fonction d'origine</u> : meunerie hydraulique		
	notation ajustée	Commentaires du Comité de Pilotage
Enjeu hydraulique	-	enjeux exposés effet négatif si problème de gestion et d'embâcles mais pas de problème actuellement
Enjeu morphologique	-	fixation lit rectiligne
Enjeu écologique et hydrobiologique	-	effet plan d'eau - obstacle piscicole - oxygénation frayère à brochets dépendante du niveau d'eau de la retenue potentialités de l'Etre, affluent rive gauche en amont (pas d'obstacle à la libre circulation des poissons)
Enjeu socio-économique	0	réserve incendie pour EVIALIS (240 m³) et peut-être pour le hameau de Polaizé abreuvement bétail
Enjeu récréatif	++	nombreux pêcheurs grâce à la facilité d'accès et malgré manque de poissons; parcours le plus intéressant de l'AAPPMA promenade
Enjeu patrimonial	0	ouvrage sans intérêt architectural mais cadre paysager esthétique
Etat général	+	bon état, aucun problème de gestion (pas d'automatisme - astreinte par un ancien employé le week-end)
Conditions techniques d'intervention	0	accessible - proximité bâti
Contexte juridique	++	aucun projet du propriétaire (pas attaché au droit d'eau)
Contexte foncier	+	EVIALIS propriétaire du chemin de berge amont rive droite mais libre accès
Devenir de l'ouvrage		
Proposition Hydratec / Asconit	ouvrage à démanteler avec retour éventuel dans l'ancien lit de la Veyle	
Avis du Comité de Pilotage	<u>propriétaire</u> :	démantèlement car aucun intérêt par rapport à l'activité industrielle (hormis nécessité de maintenir une réserve incendie) mais sinon favorable à la préservation
	<u>commune</u> :	préservation
	<u>AAPPMA</u> :	ouvert à la discussion en vue d'un démantèlement si information mais soucieux par rapport à la pratique halieutique
	<u>agriculteurs</u> :	absent
	<u>DDAF</u> :	sans avis
	<u>CSP</u> :	favorable sur le principe au démantèlement mais réserves
	<u>Fédération Pêche</u> :	préservation (préserver la Frayère et remettre en eau la Morte pour améliorer la continuité biologique)
Consensus	oui ☒ non ☐	PRESERVATION
Degré d'urgence	pas urgent	
Avant-Projet Phase 4	Connexion de la Morte à la Veyle en aval de l'ouvrage (intéressant / libre circulation piscicole) avec répartition des débits en amont et préservation de l'ouvrage	




COMPTE-RENDU DE REUNION DE CONCERTATION		
OH n° VE25T7	Seuil de Verdemont	Syndicat Mixte Veyle Vivante juin 2007
Propriétaire indivision Convert		
Localisation <u>Commune</u> : Vonnas <u>Cours d'eau</u> : Veyle		
Caractéristiques <u>seuil</u> : 1 vanne + 1 déversoir béton <u>Hauteur de chute</u> : 1 m environ (vanne fermée) <u>Longueur d'influence sur la ligne d'eau</u> : 1 000 m (jusqu'au moulin Convert) <u>Fonction d'origine</u> : alimentation de l'ancien moulin de Vavres (par le bras Mouturier)		
	notation ajustée	Commentaires du Comité de Pilotage
Enjeu hydraulique	-	obstacle à l'écoulement des crues - enjeux exposés (camping, bourg de Vonnas) : - impact négatif selon Convert même si le nouveau pont routier a amélioré la situation - impact pas si négatif selon AAPMA car utilité du bras Mouturier comme décharge (comblement si suppression du seuil) vanne manœuvrée par la commune en cas de crue
Enjeu morphologique	-	curage récent (2006) à l'amorce du bras Mouturier, à envisager régulièrement pour assurer l'alimentation du bras (pas de curage depuis 15 ans) niveau utile pour le maintien des berges face aux crues et éclusées (déficit de ripisylve, adaptée à un niveau plus haut)
Enjeu écologique et hydrobiologique	-	effet plan d'eau - obstacle piscicole sauf en crue même si Veyle n'est pas classée rivière à migrateurs (nécessité de circulation des poissons dans leur cycle de vie) toutefois, dévalaison possible tout le temps aucun milieu intéressant en amont (milieu très homogène) intérêt du bras Mouturier connecté (zone à frayère, présence de batraciens)
Enjeu socio-économique	+	camping communal, investissements récents (potentiel du site grâce à la pêche : 50 % campeurs = pêcheurs, projet communal de développement du tourisme pêche), entretien nécessaire des berges => nécessité d'un niveau haut pour la pêche pour Convert : production d'hydroélectricité par le Moulin Convert entre novembre et mars (intérêt d'un niveau bas pendant cette période) pour agriculteurs : nécessité d'un niveau haut pour maintenir les prés humides (mares) mais pas d'abreuvement direct dans la rivière
Enjeu récréatif	++	pêche : parcours amont est le parcours de l'AAPPMA le plus fréquenté (meilleur parcours à carnassiers) bras Mouturier apprécié surtout sans bouchon amont
Enjeu patrimonial	--	aucune valeur architecturale
Etat général	+	bon état (travaux récents sur le seuil déversant) bon fonctionnement de la vanne (non motorisée), manœuvres quelques fois par an
Conditions techniques d'intervention	+	accessible - aucun bâti
Contexte juridique	0	convention Convert / pêcheurs relative à la manœuvre de la vanne à l'étiage pour maintenir niveau haut
Contexte foncier	++	morcellement en amont du pont pas de difficulté
 hydratec 		

COMPTE-RENDU DE REUNION DE CONCERTATION		
OH n° VE25T7	Seuil de Verdemont	
		Syndicat Mixte Veyle Vivante juin 2007
Devenir de l'ouvrage		
Proposition Hydratec / Asconit	ouvrage à démanteler avec réaménagement du lit à partir d'une étude hydraulique locale	
Avis du Comité de Pilotage	propriétaire :	démantèlement total ou gestion à éclaircir avec maintien d'un niveau d'eau constant
	commune :	préservation avec conservation du niveau d'eau actuel
	AAPPMA :	préservation avec conservation du niveau d'eau actuel mais ouvert à un compromis pour l'alimentation du bras Mouturier sans toutefois de niveau variable
	agriculteurs :	préservation d'un niveau haut pour ne pas augmenter crue à l'aval
	DDAF :	absent
	CSP :	absent
	Fédération Pêche :	démantèlement du vannage, élargissement du seuil avec aménagement de passe à poissons (pour maintenir alimentation bras Mouturier et permettre circulation poissons)
Consensus	☐ oui ☒ non	PRESERVATION AVEC ADAPTATIONS
Degré d'urgence	pas urgent car travaux récents	
Avant-Projet Phase 4	Elargissement du seuil à la cote de surverse actuelle (maintien du niveau d'eau actuel constant) de façon à obtenir la même capacité d'évacuation des crues sans manœuvrer la vanne	
 hydratec 		

COMPTE-RENDU DE REUNION DE CONCERTATION		
OH n° PVE11T9	Moulin Neuf Guénard	Syndicat Mixte Veyle Vivante juin 2007
Propriétaire M. GUENARD		
Localisation Commune : Saint-Jean-sur-Veyle Cours d'eau : Petite Veyle		
Caractéristiques vannage : 2 vannes dont 1 automatique Hauteur de chute : environ 1.40 m Longueur d'influence sur la ligne d'eau : 900 m environ (jusqu'au moulin Foulon) Fonction d'origine : meunerie hydraulique		
	notation ajustée	Commentaires du Comité de Pilotage
Enjeu hydraulique	-	enjeux exposés pour les crues exceptionnelles aggravation des crues par embâcles ou lors de pannes mécaniques
Enjeu morphologique	0	tracé amont sinueux - curage automatique
Enjeu écologique et hydrobiologique	++	soutien zones humides remarquables en amont oxygénation obstacle piscicole
Enjeu socio-économique	+	potentiel hydroélectrique faible (étude SIEA a montré qu'un aménagement hydroélectrique n'est pas rentable mais cela peut constituer un élément positif en cas de préservation de l'ouvrage) abreuvement bétail
Enjeu récréatif	+	pêche appréciée (ombragée) - randonnée
Enjeu patrimonial	0	aucune valeur architecturale - riverains attachés au plan d'eau
Etat général	--	très mauvais état infiltrations dues au niveau haut de la retenue nuisibles par rapport aux fondations des bâtiments voisins
Conditions techniques d'intervention	0	accessible - imbrication avec bâti
Contexte juridique	0	aucun projet mais attachement probable du propriétaire au droit d'eau
Contexte foncier	--	ouvrage en appui sur la propriété d'un tiers en rive gauche, mais pas d'opposition de cession de terrain
Devenir de l'ouvrage		
Proposition Hydratec / Asconit	ouvrage à préserver avec réfection du vannage à prévoir	
Avis du Comité de Pilotage	propriétaire :	représentant ouvert à la discussion
	riverains :	réserves car non invités à la réunion (organisation d'une réunion complémentaire si besoin)
	commune :	préservation
	AAPPMA :	absent
	agriculteurs :	préservation
	DDAF :	sans avis
	CSP :	préservation si et seulement si réhabilitation et mise en valeur des zones humides amont et rétablissement de la libre circulation des poissons si hydroélectricité
	Fédération Pêche :	préservation avec attention portée aux zones humides amont
Consensus	oui ☒ non ☐	PRESERVATION
Degré d'urgence	urgent	
Avant-Projet Phase 4	Restauration du vannage principal et mise en valeur des zones humides en amont en collaboration avec le SIEA	
 hydratec  ASCONIT CONSULTANTS		

COMPTE-RENDU DE REUNION DE CONCERTATION		
OH n° VE04T8-VE05T8	Moulin Vieux	Syndicat Mixte Veyle Vivante juin 2007
Propriétaire M. ROSSO		
Localisation <u>Commune</u> : Grièges/Crottet <u>Cours d'eau</u> : Veyle		
Caractéristiques <u>Moulin</u> : 1 turbine + 1 vanne <u>Hauteur de chute</u> : 2 m environ <u>Seuil de décharge</u> : 1 vanne clapet automatique <u>Longueur d'influence sur la ligne d'eau</u> : 1 800 m (jusqu'au moulin de Thurignat) <u>Fonction d'origine</u> : meunerie hydraulique		
	notation ajustée	Commentaires du Comité de Pilotage
Enjeu hydraulique	O	zone sous l'influence de la Saône pour les crues de la Veyle arrivant avant, pas de problème d'évacuation des volumes de crue depuis la réparation de la vanne-clapet automatique (hormis crue exceptionnelle et sauf problème de panne ou embâcles)
Enjeu morphologique	+	fixation lit rectiligne en amont soutien du lit amont / incision en aval (effet d'un rescindement de méandres) retenue non curée depuis 40 ans
Enjeu écologique et hydrobiologique	-	1er obstacle piscicole depuis la Saône (hors crues), effet de cloisonnement entre l'amont et l'aval, mais faible diversité à l'aval d'après pêche électrique récente zones humides intéressantes à l'amont érosion berges par les bovins
Enjeu socio- économique	+	abreuvement bétail irrigation (amont et aval) éventuel potentiel hydroélectrique (étude SIEA en cours)
Enjeu récréatif	+	site de pêche bien fréquenté malgré la baisse de la quantité de poissons randonnée pédestre et cycliste
Enjeu patrimonial	+	valeur architecturale
Etat général	-	entretien régulier nécessaire de la vanne clapet automatique (enrochements à traiter)
Conditions techniques d'intervention	O	bonne accessibilité imbrication partielle avec bâti
Contexte juridique	--	projet d'exploitation de la chute d'eau
Contexte foncier	+	parcellaire avoisinant homogène (ROSSO)
Devenir de l'ouvrage		
Proposition Hydratec / Asconit	vanne-clapet à démanteler avec réaménagement du lit	
Avis du Comité de Pilotage	<u>propriétaire</u> :	préservation + hydroélectricité
	<u>communes</u> :	ouvertes à préservation + hydroélectricité correctement gérée
	<u>AAPPMA</u> :	ouvert à la préservation ou au démantèlement mais nécessité d'une bonne information
	<u>agriculteurs</u> :	préservation, opposé au démantèlement
	<u>DDAF</u> :	sans avis
	<u>CSP</u> :	démantèlement
	<u>Fédération Pêche</u> :	démantèlement (aspects écologiques négatifs) mais ouvert à la préservation accompagnée d'une connection des milieux humides amont (fossé reliant les deux Veyle)
Consensus	oui ☒ non ☐	PRESERVATION
Degré d'urgence	pas urgent	
Avant-Projet Phase 4	Optimisation du réglage de la vanne-clapet automatique	

COMPTE-RENDU DE REUNION DE CONCERTATION		
OH n° RE07T1-RE08T1	Moulin de la Poule	Syndicat Mixte Veyle Vivante juin 2007
Propriétaire <u>moulin</u> : M. MARCHAND <u>seuil de répartition</u> : Syndicat Mixte Veyle Vivante		
Localisation <u>Commune</u> : Vonnas <u>Cours d'eau</u> : Renon		
Caractéristiques <u>Moulin</u> : 1 turbine + vannages <u>Hauteur de chute</u> : 2 m <u>Seuil de répartition</u> : 1 vanne automatique <u>Longueur d'influence sur la ligne d'eau</u> : 400 m <u>Fonction d'origine</u> : meunerie hydraulique puis plan d'eau pour la pêche privée (camping)		
	notation ajustée	Commentaires du Comité de Pilotage
Enjeu hydraulique	0	amortissement des crues du fait de la capacité limitée des ouvrages sous la route mais débordement en amont du seuil rive droite (lotissement menacé à l'aval) vannes du moulin baissées en permanence (non manoeuvrables)
Enjeu morphologique	--	fixation lit rectiligne - transport solide perturbé (engrèvement amont - envasement bras du moulin car pas d'effet de chasse régulier) érosion des berges en amont du seuil de répartition (transport solide perturbé)
Enjeu écologique et hydrobiologique	-	obstacles piscicoles - effet plan d'eau - eutrophisation
Enjeu socio-économique	+	camping (activité abandonnée à ce jour mais qui sera peut-être relancée prochainement) tenue d'un niveau d'eau haut non favorable à l'agriculture
Enjeu récréatif	0	peu de pêcheurs mais secteur avec eau courante intéressant (peu de parcours de ce type sur le secteur de l'AAPPMA)
Enjeu patrimonial	+	valeur architecturale
Etat général	-	mauvais état du vannage du moulin (non manoeuvrable) : vannage bloqué en position fermée; clapet amont en bon état
Conditions techniques d'intervention	-	seuil peu accessible - imbrication vannage / bâti
Contexte juridique	0	projet de camping avec conservation du droit d'eau ?
Contexte foncier	+	moulin attenant à la propriété d'un tiers
Devenir de l'ouvrage		
Proposition Hydratec / Asconit	seuil de répartition amont à démanteler avec réaménagement du lit et ouvrage principal à abandonner à la charge du propriétaire	
Avis du Comité de Pilotage	<u>propriétaire</u> : absent, représenté par M. Duyot, entretien SM2V-M. Marchand convenu ultérieurement <u>compte-rendu de l'entretien du 04/07/07</u> : M. Marchand est ouvert au projet de démantèlement du seuil amont (bien que sceptique sur la faisabilité technique), valide le principe de répartition des débits par seuil et souhaite maintenir un écoulement dans le bras du moulin même en étiage; le SM2V devra lui présenter l'Avant-Projet une fois abouti. <u>commune / AAPPMA</u> : démantèlement du seuil (traiter de façon globale tous les ouvrages du Renon) + préservation du bras du moulin comme décharge des crues <u>agriculteurs</u> : démantèlement + préservation du bras du moulin comme décharge des crues <u>DDAF</u> : absent <u>CSP</u> : démantèlement du seuil <u>Fédération Pêche</u> : démantèlement du seuil avec aménagement d'un seuil latéral pour maintenir alimentation du bras du moulin (décharge des crues)	
Consensus	oui ☒ non ☒	DEMANTELEMENT SEUIL AMONT + ADAPTATIONS
Degré d'urgence	pas urgent	
Avant-Projet Phase 4	Démantèlement du seuil de répartition, aménagement d'un nouvel ouvrage de répartition du débit, maintien en position ouverte du vannage du moulin (meilleure évacuation des débits de crue) - projet à coupler à celui du moulin Champagne	
 hydratec  ASCONIT CONSEIL D'AMONT		

COMPTE-RENDU DE REUNION DE CONCERTATION					
OH n° RE02T1		Moulin de Champagne		Syndicat Mixte Veyle Vivante juin 2007	
Propriétaire M. GUENARD					
Localisation					
Commune : Vonnas			Cours d'eau : Renon		
Caractéristiques					
Moulin : vannages motorisés + déversoir latéral			Hauteur de chute : > 2 m		
Longueur d'influence sur la ligne d'eau : 400 m					
Fonction d'origine : meunerie hydraulique					
	notation ajustée	Commentaires du Comité de Pilotage			
Enjeu hydraulique	-	enjeux exposés (lotissement en rive droite)			
Enjeu morphologique	--	transport solide perturbé - engrèvement amont - déficit aval (incision)			
Enjeu écologique et hydrobiologique	--	obstacle piscicole - effet plan d'eau - déficit graviers à l'aval problématique pour vie piscicole - colonisation possible de la Truite sans l'ouvrage (mais Truite a besoin de monter jusqu'en amont du Renon -> moulins Burel et Poule restent problématiques), intérêt de la connexion Veyle-Renon oxygénation - soutien zone humide (intérêt limité)			
Enjeu socio-économique	+	peupleraie en amont (mature donc peu sensible à une baisse du niveau d'eau) traversée d'une conduite de gaz sous le lit en amont (récent confortement de berges) utilisation de l'étang de pêche voisin comme réserve incendie (à confirmer) niveau haut de la retenue négatif par rapport à l'agriculture (terrains trop humides)			
Enjeu récréatif	++	alimentation étang voisin pour pêche (usage très ancien, forte fréquentation et vocation pédagogique) - absence d'autres ressources pour l'alimentation - projet d'agrandissement de l'étang pêche en eaux calmes aussi en amont de l'ouvrage mais existence d'autres parcours similaires sur le secteur de l'AAPPMA; intérêt pour l'AAPPMA d'un parcours d'eaux vives malgré le mécontentement des pêcheurs en eaux calmes			
Enjeu patrimonial	O	aucune valeur			
Etat général	+	bon état - entretien régulier			
Conditions techniques d'intervention	---	accessibilité difficile - imbrication au bâti (problématique par rapport aux fondations du bâtiment)			
Contexte juridique	+	aucun projet ouverture du propriétaire à la discussion			
Contexte foncier	++	parcellaire avoisinant non morcellé			
Devenir de l'ouvrage					
Proposition Hydratec / Asconit	ouvrage à réaménager ou démonter compte tenu des problèmes hydraulique et morphologique				
Avis du Comité de Pilotage	<u>propriétaire</u> : démantèlement <u>commune / AAPPMA</u> : démantèlement, si possible dans le cadre d'une politique globale par rapport aux 3 moulins du Renon (Burel - Poule - Champagne) et à la prise d'eau alimentant l'étang <u>agriculteurs</u> : démantèlement <u>DDAF</u> : absent <u>CSP</u> : absent <u>Fédération Pêche</u> : démantèlement (intérêt d'une connexion Veyle-Renon)				
Consensus	oui		DEMANTELEMENT		
Degré d'urgence	pas urgent				
Avant-Projet Phase 4	Démantèlement de l'ouvrage accompagné d'un réaménagement du lit du Renon et du rétablissement de l'alimentation de l'étang (Avant-Projet à coupler à celui du Moulin de la Poule)				
hydratec ASCONIT CONSULTANTS					

COMPTE-RENDU DE REUNION DE CONCERTATION		
OH n° ME07T1-ME08T1	Moulin du Pont	Syndicat Mixte Veyle Vivante juin 2007
Propriétaire M. BERNIGAUD		
Localisation <u>Commune</u> : Saint-Cyr-sur-Menthon / Perrex <u>Cours d'eau</u> : Menthon		
Caractéristiques <u>Moulin</u> : 4 vannages et déversoir latéral <u>Hauteur de chute</u> : environ 2 m <u>Longueur d'influence sur la ligne d'eau</u> : environ 1.5 km <u>Fonction d'origine</u> : meunerie hydraulique		
	notation ajustée	Commentaires du Comité de Pilotage
Enjeu hydraulique	+	amortissement des crues - moulin exposé (vanne baissée non manoeuvrable) ouvrage sans incidence sur inondations à l'aval
Enjeu morphologique	+	fixation lit rectiligne ouvrage nécessaire au soutien du lit en amont compte tenu de la forte incision en aval (effet d'un rescindement de méandres)
Enjeu écologique et hydrobiologique	-	obstacle piscicole - effet plan d'eau - soutien de reculées en amont - oxygénation projet de frayère en amont en cours
Enjeu socio-économique	0	abreuvement bétail drainage agricole amont fonctionne avec niveau haut dans la rivière pas d'enjeu hydroélectrique
Enjeu récréatif	++	pêche (parcours essentiel à la survie de l'AAPPMA) - circuit pédestre
Enjeu patrimonial	++	haute valeur architecturale et paysagère
Etat général	--	état préoccupant, radier du vannage très dégradé (fuites par-dessous) et vannage non manoeuvrable (écoulements de crue par-dessus) état des berges et des fondations de la passerelle à l'aval préoccupant (forte incision)
Conditions techniques d'intervention	--	accessibilité globale difficile - imbrication au bâti
Contexte juridique	--	projet d'exploitation de la chute d'eau mais investissements lourds et potentiel de production hydroélectrique juste suffisant pour l'éclairage de l'habitation
Contexte foncier	+	parcellaire avoisinant non morcellé
Devenir de l'ouvrage		
Proposition Hydratec / Asconit	ouvrage à préserver avec réfection du déversoir de décharge et des vannages	
Avis du Comité de Pilotage	<u>propriétaire</u> :	préservation
	<u>communes</u> :	préservation
	<u>AAPPMA</u> :	préservation car parcours essentiel à la survie de l'AAPPMA (nécessité de conserver un niveau haut constant)
	<u>agriculteurs</u> :	préservation du niveau actuel (intérêt par rapport à l'abreuvement du bétail et au drainage agricole)
	<u>DDAF</u> :	absent
	<u>CSP</u> :	absent
	<u>Fédération Pêche</u> :	préservation compte tenu de l'intérêt halieutique
Consensus	oui ☒ non ☐	PRESERVATION
Degré d'urgence	urgent car état préoccupant	
Avant-Projet Phase 4	Restauration du déversoir et du vannage	
 hydratec 		

COMPTE-RENDU DE REUNION DE CONCERTATION		
OH n° VE08T4-VE11T4	Moulin de Chamambard	Syndicat Mixte Veyle Vivante août 2007
Propriétaire M. TOURNIER		
Localisation <u>Commune</u> : Saint-Denis-les Bourg / Buellas <u>Cours d'eau</u> : Veyle		
Caractéristiques <u>Moulin</u> : 1 turbine <u>Hauteur de chute</u> : environ 1 m <u>Seuil de répartition</u> : 2 vannes <u>Longueur d'influence sur la ligne d'eau</u> : environ 300 m		
	notation ajustée	Commentaires du Comité de Pilotage
Enjeu hydraulique	O	obstacle à l'écoulement des crues favorable à leur amortissement mais l'endiguement du cours d'eau en aval crée un remous qui remonte jusqu'en amont de l'ouvrage, d'où un rôle finalement neutre de l'ouvrage dans l'écoulement des crues
Enjeu morphologique	O	fixation lit rectiligne en amont contrastant avec la sinuosité amont du cours d'eau (associée à une granulométrie intéressante écologiquement)
Enjeu écologique et hydrobiologique	--	obstacle piscicole non franchissable effet plan d'eau limité par l'effet des sources souterraines intérêt du marais de Viocet limité mais berge amont rive droite basse et donc intéressante
Enjeu socio-économique	O	aucun
Enjeu récréatif	+	pêche : la retenue offre un parcours complémentaire de celui de la gravière, avec un public ciblé (familles, retraités) et un accès aisé chasse (gibier d'eau)
Enjeu patrimonial	O	faible valeur architecturale et paysagère (ouvrage commun)
Etat général	-	seuil de décharge en mauvais état mais non préoccupant
Conditions techniques d'intervention	O	accessible - imbrication bâti-pont
Contexte juridique	--	réexploitation éventuelle chute d'eau (consulter l'étude SIEA relative au potentiel hydroélectrique des moulins de l'Ain) propriétaire attaché au droit d'eau
Contexte foncier	--	foncier morcellé - limite entre deux communes
Devenir de l'ouvrage		
Proposition Hydratec / Asconit	seuil de répartition amont à démanteler avec réaménagement du lit (non prioritaire)	
Avis du Comité de Pilotage	<u>propriétaire</u> :	préservation de l'ouvrage
	<u>communes</u> :	préservation de l'ouvrage et du droit d'eau, avec réflexion par rapport à la gestion du vannage (élargissement et abaissement du seuil ?)
	<u>AAPPMA</u> :	préservation avec amélioration de la gestion du vannage
	<u>agriculteurs</u> :	préservation
	<u>DDAF</u> :	sans avis - problématique du droit d'eau en cas de modification de l'ouvrage (enquête publique ?)
	<u>CSP</u> :	absent
	<u>Fédération Pêche</u> :	préservation de l'enjeu récréatif (pêche)
Consensus	oui ☒ non ☐	PRESERVATION (tant que la déviation de la Veyle au droit de la gravière GRA n'est pas réalisée)
Degré d'urgence	pas urgent	
Avant-Projet Phase 4	- variante n°1 : (semi) automatisation du vannage - variante n°2 : mise en œuvre en rive droite d'une surverse qui rejoindrait le bief de Barvet	
 hydratec 		

COMPTE-RENDU DE REUNION DE CONCERTATION			
OH n° VE09T5 - VE11T5	Moulin Montfalcon		Syndicat Mixte Veyle Vivante août 2007
Propriétaire M. BORGAT			
Localisation <u>Commune</u> : Mézériat <u>Cours d'eau</u> : Veyle			
Caractéristiques <u>Moulin</u> : 3 vannes + 3 turbines <u>Hauteur de chute</u> : 1.98 m <u>Seuil de répartition</u> : 1 vanne + 1 déversoir de sécurité béton <u>Longueur d'influence sur la ligne d'eau</u> : 2 000 m environ (jusqu'au moulin de Montfalconnet) <u>Fonction d'origine</u> : meunerie hydraulique			
	notation ajustée	Commentaires du Comité de Pilotage	
Enjeu hydraulique	O	ouvrage en plaine inondable ayant un rôle neutre dans l'écoulement des crues réhaussement du seuil amont de 15 cm par rapport à sa cote initiale, d'où un contentieux avec les riverains	
Enjeu morphologique	-	fixation lit rectiligne alors que le lit de la Morte est bien davantage sinueux (configuration naturelle)	
Enjeu écologique et hydrobiologique	---	obstacle piscicole - effet plan d'eau - potentialité de l'ancien lit de la Veyle non exploitée - zones humides en rive droite amont connectées à la Veyle	
Enjeu socio- économique	+	production hydroélectrique qui sera éventuellement modernisée à l'avenir (consulter l'étude SIEA relative au potentiel hydroélectrique des moulins de l'Ain) irrigation par pompage indépendante du niveau d'eau - drainage des champs permis par niveau bas dans la Morte abreuvement bétail dans la Morte	
Enjeu récréatif	O	pêche : faible fréquentation en amont si le niveau de la retenue est bas peu de secteurs d'eaux vives sur le secteur de l'AAPPMA	
Enjeu patrimonial	---	aucun enjeu patrimonial	
Etat général	---	seuil de répartition amont en mauvais état	
Conditions techniques d'intervention	-	ouvrages accessibles mais imbrication vannage du moulin au bâti	
Contexte juridique	+	aucun projet du propriétaire qui est a priori ouvert à céder son droit d'eau	
Contexte foncier	-	morcellement foncier en amont	
Devenir de l'ouvrage			
<i>Proposition Hydratec / Asconit</i>	Seuil de répartition amont à démanteler en priorité avec réaménagement du lit de la Veyle en amont et de celui de la Morte		
<i>Avis du Comité de Pilotage</i>	<u>propriétaire</u> :	absent	
	<u>commune</u> :	préservation	
	<u>AAPPMA</u> :	préservation de l'ouvrage et questionnement par rapport à l'accès des pêcheurs à la Morte et à l'ancienne gravière sur la Morte	
	<u>agriculteurs, riverains</u> :	questionnement sur la faisabilité technico-économique compte tenu des ouvrages existants (notamment pont de franchissement de la Morte)	
	<u>DDAF</u> :	absent	
	<u>CSP</u> :	absent	
	<u>Fédération Pêche</u> :	démantèlement mais préservation de la pratique halieutique	
<i>Consensus</i>	☒ oui	☐ non	PRESERVATION OU DEMANTELEMENT
<i>Degré d'urgence</i>	urgent		
<i>Avant-Projet Phase 4</i>	abaissement du déversoir ? quelle répartition des débits en cas de démantèlement ? impact sur la gravière de la Morte ? nature Avant-Projet à définir		
 hydratec 			

COMPTE-RENDU DE REUNION DE CONCERTATION			
OH n° VJ09T2	Seuil du moulin Cailloux		Syndicat Mixte Veyle Vivante août 2007
Propriétaire aucun			
Localisation Commune : Saint-Paul-de-Varax Cours d'eau : Vieux-Jonc			
Caractéristiques seuil : ouvrage béton avec 1 passe de 70 cm Hauteur de chute : < 1 m Longueur d'influence sur la ligne d'eau : plan d'eau sur 150 m Fonction d'origine : répartition débit entre l'ancien bras alimentant le moulin Cailloux et le bras de décharge (aujourd'hui Vieux-Jonc)			
	notation ajustée	Commentaires du Comité de Pilotage	
Enjeu hydraulique	---	obstacle à l'écoulement des crues qui réhausse la ligne d'eau en amont et expose aux inondations trois villas en bordure du Bief de Croix vannage impossible à manœuvrer en cas de crue pour des crues courantes, un démantèlement du seuil abaisserait avantageusement la ligne d'eau en amont (gain à évaluer par une modélisation hydraulique), mais pour des crues exceptionnelles, un ouvrage limitant se trouve malgré tout en aval	
Enjeu morphologique	0	envasement (impact des étangs de la Dombes) stabilisation des ponts par rapport à l'érosion régressive (pont de la RN 83 construit alors qu'une retenue d'eau existait déjà).	
Enjeu écologique et hydrobiologique	--	obstacle piscicole infranchissable induisant un cloisonnement du cours d'eau (poissons d'eaux vives en aval du seuil et d'eaux calmes en amont) environnement très anthropique - effet plan d'eau peu marqué (secteur ombragé)	
Enjeu socio-économique	0	aucun enjeu	
Enjeu récréatif	++	pêche : forte fréquentation en amont du seuil car site accessible et propice à un type de pêche apprécié et recherché (pêche d'étangs).	
Enjeu patrimonial	-	aucun valeur patrimoniale	
Etat général	-	mauvais état du seuil dont les fondations sont toutefois a priori robustes (rails-béton)	
Conditions techniques d'intervention	+	accessible par chemin	
Contexte juridique	0	le droit d'eau n'est plus en vigueur absence de propriétaire : ouvrage illégal dont la démolition pourrait sans doute être exigée des riverains.	
Contexte foncier	-	foncier morcellé mais présence en rive droite à l'aval d'une parcelle communale et d'une parcelle agricole non exploitée constituant des accès éventuels pour les pêcheurs	
Devenir de l'ouvrage			
Proposition Hydratec / Asconit	ouvrage à démanteler avec réaménagement du lit en amont et en aval		
Avis du Comité de Pilotage	commune :	intérêt de profiter des financements pour intervenir et réduire le problème d'inondation mais plutôt favorable à un abaissement du seuil (30 cm) car manque de recul par rapport à la renaturation d'un cours d'eau	
	AAPPMA :	préservation voire abaissement du seuil mais scepticisme par rapport au degré d'impact sur le cours d'eau en amont du bois (maintien des niveaux et vitesses d'écoulement)	
	DDAF :	absent	
	CSP :	absent	
	Fédération Pêche :	préservation de l'enjeu récréatif associé à la pêche (site accessible très fréquenté)	
Consensus	☒ oui	☐ non	DEMANTELEMENT PARTIEL OU TOTAL
Degré d'urgence	urgent		
Avant-Projet Phase 4	- variante n°1 : démantèlement total de l'ouvrage accompagné d'un réaménagement du lit du Vieux Jonc en amont et en aval - variante n°2 : abaissement de 30 cm du seuil pour améliorer les conditions d'écoulement		

COMPTE-RENDU DE REUNION DE CONCERTATION		
OH n° ME12T1-ME13T1	Moulin Cassevesce	Syndicat Mixte Veyle Vivante août 2007
Propriétaire M. RENAUD		
Localisation Commune : Saint-Cyr-sur-Menthon Cours d'eau : Menthon		
Caractéristiques vannage : 2 vannes et déversoirs latéraux Hauteur de chute : environ 2 m Longueur d'influence sur la ligne d'eau : 600 m environ Fonction d'origine : meunerie hydraulique		
	notation ajustée	Commentaires du Comité de Pilotage
Enjeu hydraulique	+	ouvrage participant à l'amortissement des crues bénéfique pour les enjeux situés à l'aval
Enjeu morphologique	0	fixation lit rectiligne - envasement important entre le déversoir et le moulin ouvrages nécessaires au soutien du lit en amont compte tenu de l'incision en aval (y compris sur le bief de décharge)
Enjeu écologique et hydrobiologique	-	obstacle piscicole mais Menthon altéré en amont et bassin versant très artificialisé (qualité correcte du cours d'eau en aval du moulin toutefois) effet plan d'eau atténué par effet des sources souterraines soutien zone humide amont mais pas de réel intérêt piscicole berges basses submersibles favorisant la connectivité latérale et la vie piscicole
Enjeu socio-économique	0	quelques cultures en amont pour lesquels un niveau d'eau bas est préférable (drainage) peupleraie en amont relativement mature donc peu sensible à une baisse du niveau d'eau potentiel microhydraulique nécessitant des investissements importants
Enjeu récréatif	+++	pêche : parcours indispensable à l'AAPPMA, organisation de 3 concours /an randonnée - espace vert public au bord du cours d'eau - action de valorisation paysagère et touristique par le SM2V
Enjeu patrimonial	+++	haute valeur architecturale et paysagère projet de réhabilitation des installations de meunerie à fin de musée
Etat général	-	état moyen mais non préoccupant du déversoir état correct du vannage du moulin berge rive droite déstructurée par l'action des ragondins (rupture imminente si niveau haut maintenu)
Conditions techniques d'intervention	-	déversoir accessible par la prairie rive gauche
Contexte juridique	-	nouveau propriétaire attaché au droit d'eau projet de musée et de chambres d'hôtes (à long terme)
Contexte foncier	+	terrain communal en amont rive droite et parcelle rive gauche amont appartenant au propriétaire du moulin
Devenir de l'ouvrage		
Proposition Hydratec / Asconit	ouvrage à préserver avec réflexion par rapport à l'abaissement du niveau amont	
Avis du Comité de Pilotage	propriétaire :	préservation, défavorable à une baisse de niveau (perte de puissance hydroélectrique)
	commune :	préservation
	AAPPMA :	préservation, défavorable à une baisse de niveau car réduction du linéaire de plan d'eau et diminution de la hauteur d'eau
	agriculteurs :	absents
	DDAF :	absent
	CSP :	absent
	Fédération Pêche :	préservation compte tenu de l'intérêt halieutique et de la hauteur minimale des berges positive écologiquement
Consensus	oui	~~non~~ PRESERVATION
Degré d'urgence	urgent car état préoccupant de la berge rive gauche	
Avant-Projet Phase 4	Restauration du déversoir et du vannage et confortement de la berge rive gauche	
 hydratec  ASCONIT CONSULTANTS		